

Séance du vendredi 30 mars 2018

Nombre de membres en exercice: 10 L'an deux mille dix-huit et le trente mars l'assemblée régulièrement convoqué le 08 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Pascal LABRO.

Présents : 8 **Sont présents:** Pascal LABRO Robert FAURE Laurent BEREAU Philippe TRASTE Alexandra CHAUVET Quitterie DUCLOT David PATEAU Jérémy CUSSEAU
Votants: 9 **Représentés:** Xavier BLOND
Excuses:
Absents: Jérôme CONCHE
Secrétaire de séance: Bernadette HALLARD

Présence dans l'assemblée de MM Dominique PEYTOUREAU et Thierry MARQUE

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 - DE 2018 02 01

Taxe d'habitation : 12.50 %
Taxe foncière (bâti) : 20.70 %
Taxe Foncière(non bâtie): 49.60 %
Reconduction des Taux 2017.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE - DE 2018 02 02

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 63 213.30**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	28 597.85
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 703.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	34 615.45
Résultat cumulé au 31/12/2017	63 213.30
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	63 213.30
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	63 213.30
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4/ AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT - DE 2018 02 03

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 17 027.74**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	6 647.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 222.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	10 380.64
Résultat cumulé au 31/12/2017	17 027.74
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	17 027.74
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	3 722.55
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	13 305.19
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE - DE 2018 02 04

Le budget prévisionnel M14 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 293 209 €

Section d'investissement : 181 942 €

6/ VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT - DE 2018 02 05

Le budget prévisionnel M40 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 35 962 €

Section d'investissement : 15 489 €

7/ APPEL D'OFFRE EMPRUNT COMMUNE - DE 2018 02 06

Monsieur le Maire explique à son au Conseil Municipal que pour clôturer le budget primitif 2018 il sera nécessaire de prévoir un emprunt de 45 000 € qui se décompose en deux prêts l'un sous forme de prêt relai en attendant le retour de la TVA dans 2 ans pour 22 000 € et l'autre en prêt classique de 23 000 € .

Après mise en concurrence de 3 banques nous disposons des éléments suivants:

1/ CREDIT AGRICOLE :

Prêt TVA : taux à 0.48 %

Prêt fixe : taux à 0.499 % à échéance trimestrielle comme semestrielle
taux à 0.50 % à échéance annuelle

2/ CAISSE D'EPARGNE :

Prêt fixe : taux à 0.81 échéance trimestrielle

taux à 0.83 échéance trimestrielle

: taux à 0.86 % échéance annuelle

3/ LA BANQUE POSTALE :

La banque postale nous fait des propositions mais avec un montant minimum de 40 000 € global

Pour information un taux fixe de 0.71 €.

11/ AMÉNAGEMENT DES ÉCLUSES DANS LE BOURG POUR SÉCURISATION.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le programme de sécurisation du bourg de 2015 comprenait quatre écluses.

Pour mémoire l'écluse numéro 1 (marquage virage et stop) ainsi que la 3 (école Mairie) ont été faites en 2016 et subventionnées.

Il reste donc en réalisation deux écluses : la 2 (avant l'école) et la 4 (entrée Est)

Monsieur le Maire demande à passer au vote pour poursuivre et terminer ce programme subventionnable jusqu'à la fin de l'année:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec

6 voix POUR et 2 voix CONTRE décide de terminer l'opération.

Sachant que nous avons déjà touché l'intégralité de la subvention en 2016 de 8 560 €.

12/ SCENES D'ETE

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du courrier adressé au Président de l'intercommunalité de Castillon-Pujols proposant un co-financement du projet labellisé "Scènes d'été" pour la période estivale 2018. Cette demande vise à s'associer à la commune de Cabara pour cofinancer une manifestation musicale à 300 €.

14/ GIRONDE NUMERIQUE

Comme annoncé lors du précédent édito, le déploiement de la fibre optique sur le territoire avance, avec aujourd'hui un opérateur retenu dans le cadre de l'appel d'offre et connu puisqu'il s'agit d'Orange.

7 sous-traitants identifiés travailleront sur ce projet qui s'étale sur 6 ans.

Pour mémoire, la fibre sera déployée jusqu'au point de livraison (habitation, local professionnel, etc...).

L'opérateur utilisera si possible les gaines prévues pour le téléphone, lorsqu'elles existent et si elles ne sont pas obstruées. Le calendrier de déploiement est aujourd'hui défini. La commune de Saint Aubin serait pour l'instant traitée 2ème semestre 2022.

La séance est levée à 20 h